

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2012

Membres présents : Mmes VIROULAUD, ARSIGNY, MOLLINE et DE LA IGLESIA, MM. ROCHE, BARDE, TIRARD-BOIS, BARTAL, GIRON et CHRISTOFLOUR.,

Membres absents : Mmes DUCHESNE, CHARLESWORTH et MM. MINEUR, SANDEAU et BIOT

Monsieur Régis GIRON est élu secrétaire de séance.

Il est donné lecture du précédent compte rendu et le registre des délibérations est signé.

### DELIBERATION CONTRAT DE NETTOYAGE DES SYSTEMES EXTRACTION DE GRAISSES DES CUISINES :

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'elle a reçu deux propositions de nettoyage et de dégraissage des systèmes d'extraction des cuisines de la cantine et de la salle des fêtes. Le premier devis émis par Air Action s'élève à 700 €ht et le second par Pro Tech Net Sarl se chiffre à 550 €ht et comprend des prestations complémentaires : dégraissage et désinfection des sols, des murs sous les hottes et la vérification des fixations des moteurs, roulements, courroies, soufflets. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, accepte la proposition de la société Pro Tech Net pour le nettoyage et le dégraissage des systèmes d'extraction des vapeurs grasses de cuisine. Le contrat est conclu pour une durée de trois ans au prix de 550 €HT pour une intervention, déplacement inclus.

### DEMANDE DE DEGREVEMENT SUR LA TAXE FONCIERE SUR LE NON BÂTI :

Madame le Maire donne lecture d'une correspondance remise par un jeune agriculteur sollicitant un dégrèvement de 50 % sur la taxe foncière sur le non bâti. Elle explique que les jeunes agriculteurs bénéficient déjà d'une exonération de droit de 50 % pendant 5 ans de l'Etat. Le conseil municipal après étude décide de ne pas donner de suite favorable à cette demande car l'exonération serait à la charge du budget communal et créerait une injustice par rapport aux autres professions ne pouvant bénéficier de ce système.

### SCHEMA INTERCOMMUNAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE :

Ce schéma prévoit la fusion des communautés de communes du Gursonnais et de Montaigne en Montravel. A ce jour, la mairie n'a aucune information complémentaire.

### PROJETS 2012 :

Madame le Maire présente les projets d'investissement pour l'année 2012 : réhabilitation de la mairie, numérotation des rues, numérisation des actes d'état civil, changement des menuiseries au logement de l'ancienne école, de la cantine et de la garderie, carrelage du sol de la garderie, construction d'un local pour entreposer les chaises de la salle des fêtes.

Le Maire a reçu quatre devis pour l'élagage des arbres de l'école, devant l'église, de la place de l'église et du parking de la salle des fêtes. Après étude avec les Adjoints, c'est l'entreprise la moins-disante à savoir Hinoki-élagage de Port Ste Foy et Ponchapt qui a été retenue pour le prix de 1.800 €TTC.

Par ailleurs, Madame le Maire a reçu un devis pour les travaux d'éclairage du stade. Les travaux se chiffrent à 77.590,60 €TTC (étude de sol, tranchée et câblage, remplacement des mats, projecteurs, armoire de commande). Le SDE24 prendrait 40 % du montant HT en charge. La commune financerait le solde soit 51.640,57 €. Madame le Maire indique qu'elle va se renseigner pour avoir des subventions de la Direction de la Jeunesse et Sport. Monsieur CHRISTOFLOUR Serge indique qu'il serait bon également de revoir le système d'arrosage du terrain car la pelouse souffre en été.

### QUESTIONS DIVERSES :

- Lecture de la convocation de l'association St Mé'arts et fêtes pour l'assemblée générale du 30 janvier 2012.
- Madame le Maire indique qu'elle s'est entretenue avec Monsieur Joël Murat, lieutenant de l'ovétoire, concernant l'organisation d'une battue aux pigeons. Ce dernier lui a indiqué avoir vu Monsieur Jean-Bernard MINEUR et préconise le piégeage des pigeons et corneilles à l'aide de cages.
- Lac de Gurson : il est fait le compte rendu de la réunion organisée par Monsieur le Président du Conseil Général de la Dordogne. Le Département propose de reprendre la gestion du Lac moyennant l'euro symbolique et prendrait en charge la dette du Lac. Le projet de réhabilitation du site est estimé à plus de 6 millions d'euros. En contre partie, l'entrée serait gratuite pour tous.
- Contrat d'objectif 2011 : il n'a pas été attribué de subvention départementale à la commune de Saint Méard de Gurçon pour le goudronnage de la cour de l'école et du parking de la salle des fêtes.

- Remise de la lettre du Président du Sénat à chaque conseiller municipal présent. Ce courrier est relatif aux Etats généraux de la démocratie.

- Demande par des habitants de Saint Martin de Gurson pour l'octroi des pierres entreposées à coté de la station d'épuration. Madame le Maire indique que ces pierres avaient déjà été données à des habitants de la commune qui en avait fait la demande.

- Lecture des remerciements pour la remise des colis de Noël.

- Madame le Maire propose de refaire les trottoirs du lotissement Bellevue et du lotissement communal n°2. Il faudra que l'information soit relayée par Monsieur Jean-Bernard Mineur, délégué communal auprès de la commission voirie de la communauté de communes.

- Gil Barde : il faut prévoir de mettre un obstacle afin que les poids lourds ne s'engagent pas sur le parking de la salle des fêtes. Le Maire indique que cela est prévu et que les cantonniers mettront un bac à fleurs.

- Jean Roche : Monsieur Venancie demande que le fossé devant chez lui soit recalibré. L'information sera relayée à la communauté de communes du Gursonnais par Monsieur Jean-Bernard Mineur.

- Jocelyne Arsigny : elle a été interpellée par des parents d'élèves car les enfants devant se rendre à Fougueyrolles, ont été laissés sans surveillance dans la rue des écoles en attendant le car de ramassage scolaire en retard. Les parents déplorent que les enfants n'aient pas été pris en charge par Madame la Directrice de l'école de Saint Méard. Le Maire a rencontré Madame la Directrice d'école qui a indiqué qu'elle avait fait rentrer les enfants dans l'entrée de l'école à partir de 9 heures (tant qu'ils ne sont pas montés dans le bus, ils sont sous la responsabilité de leurs parents).

Les parents lui ont également signalés que deux chauffeurs roulaient trop vite. Madame le Maire doit en informer le transporteur afin que les chauffeurs redoublent de prudence, s'agissant de transport d'enfants.

- Serge Christoflour : la fête cantonale aura lieu le dimanche 22 juillet 2012 à Villefranche de Lonchat. Les délégués de Saint Méard sont Serge Christoflour et Raymond Ganot. Une prochaine réunion aura lieu à Carsac de Gurson. Le concours d'affiche est maintenu.

Madame le Maire donne maintenant la parole aux personnes venues assister au conseil municipal :

- Madame Anny Faure : Elle indique que lors des travaux d'enfouissement des réseaux, un poteau qui devait être enlevé derrière sa maison est toujours en place. De plus, un trou devait être rebouché dans sa façade, cela n'a pas été fait. Le Maire indique qu'elle prendra contact dès demain avec l'entreprise afin qu'ils viennent sans délai finir ces travaux. D'autre part, Madame Faure signale que les véhicules roulent très vite dans le bourg notamment la nuit. Le Maire indique qu'elle a déjà fait faire une étude récente par la Direction Départementale des Routes qui avait conclu que les véhicules respectaient la limitation de vitesse.

- Monsieur Michel Szlovik : Il demande que la ligne électrique reliant sa propriété soit refaite car les câbles aériens sont dénudés et cela provoque de nombreuses perturbations. Monsieur Roche s'est rendu avec Monsieur Castanet, vice-président local du syndicat d'énergies de la Dordogne, sur le site. Sur intervention de Monsieur Roche, délégué communal, les travaux seront programmés dès que possible par le Syndicat d'Energies de la Dordogne.

En ce qui concerne la destruction des corneilles et pigeons, Monsieur Szlovik indique qu'il conviendrait de signaler aux chasseurs de ne pas tuer les crècerelles et les petits faucons. Peut-être pourrait-on envisager de demander une démonstration de fauconnerie.

- Mademoiselle Estragat : Elle indique qu'elle a constaté que les véhicules roulaient à une vitesse excessive. Elle signale que sur Carbonneau, il y a des microcoupures d'électricité.